



Communiqué de presse

Le CMFC demande un meilleur accès au traitement par agonistes opioïdes pour tous les individus incarcérés

(Le 5 mars 2020, Mississauga, ON) Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a publié un [énoncé de position](#) préconisant l'égalité d'accès au traitement par agonistes opioïdes (TAO) pour toutes les personnes incarcérées qui ont besoin d'un traitement pour un trouble de consommation d'opioïdes.

« La crise des surdoses d'opioïdes est un grave problème de santé publique qui touche de manière disproportionnée les personnes incarcérées dans les établissements correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux, déclare la vice-présidente du Groupe d'intérêt des membres du CMFC sur la santé en milieu carcéral, D^{re} Claire Bodkin. Bien que certaines personnes incarcérées souffrant de troubles de consommation d'opioïdes reçoivent un traitement, celui-ci est souvent fragmenté et les obstacles au sein du système ont conduit à un accès irrégulier aux programmes de traitement. Les personnes incarcérées devraient recevoir le même niveau de soins que les autres membres de nos communautés qui souffrent de troubles de consommation d'opioïdes. »

Outre la réduction des symptômes de sevrage des opioïdes et la diminution de la consommation de drogues par injection, le TAO est une intervention efficace qui est associée à une libération plus précoce des détenus et à des taux de récidive plus faibles^{1,2}. L'énoncé de position du CMFC propose quatre recommandations pour améliorer l'accès au TAO :

1. Toutes les personnes en détention qui répondent aux critères pour un TAO fondé sur des données probantes et qui consentent à recevoir un traitement devraient avoir accès sans délai à un TAO.
2. Toutes les personnes qui reçoivent un TAO dans la communauté devraient continuer, sans interruption, un TAO approprié dès leur admission au centre de détention.
3. Toutes les personnes recevant un TAO pendant leur détention devraient être rattachées à un traitement communautaire des toxicomanies afin d'assurer la continuité des soins au moment de leur libération. Les préparatifs de cette transition devraient être amorcés bien avant la date de libération.

¹ Russolillo A, Moniruzzaman A, McCandless LC, Patterson M, Somers JM. Associations between methadone maintenance treatment and crime: a 17-year longitudinal cohort study of Canadian provincial offenders. *Addiction*. 2018;113(4):656-667.

² MacSwain M, Farrell MacDonald F, Cheverie M. *Post-release Outcomes of Methadone Maintenance Treatment Program (MMTP) Participants: A comparative study* (Research Report R-322). Ottawa, ON: Service correctionnel Canada; 2014.



Communiqué de presse

4. Le TAO doit être utilisé comme un traitement parmi une série d'interventions fondées sur des données probantes pour :
- Faire participer les patients aux soins des troubles de consommation d'opioïdes.
 - Réduire ou éliminer la morbidité et la mortalité liées à la consommation d'opioïdes chez les personnes incarcérées.

Le traitement fondé sur des données probantes pour la consommation inappropriée d'opioïdes est accessible à tous les Canadiens et devrait inclure les personnes incarcérées. Le CMFC a communiqué avec Bill Blair, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, pour plaider en faveur de l'adoption de ces recommandations.

À propos du Collège des médecins de famille du Canada

Représentant plus de 38 000 membres d'un bout à l'autre du pays, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) est l'organisme professionnel responsable de l'établissement des normes de formation et de certification des médecins de famille. Il établit les normes et procède à l'agrément des programmes de formation postdoctorale en médecine de famille dans les 17 facultés de médecine du Canada. Il examine et certifie les programmes et les documents de développement professionnel continu qui permettent aux médecins de famille de satisfaire aux exigences de la certification et de l'obtention du permis d'exercice. Le CMFC offre des programmes et services de qualité, appuie l'enseignement et la recherche en médecine de famille et défend les intérêts de la spécialité de médecine de famille, des médecins de famille et de leurs patients.

-30-

Personne-ressource :

Susan Monic
Responsables, Communications
Collège des Médecins de famille du Canada
905 629-0900, poste 432
[@FamPhysCan](https://twitter.com/FamPhysCan)